

**Assemblée Générale des Actionnaires
de la société ATENOR GROUP en date du 26 avril 2013**

PROCURATION

Le/La soussigné(e) ⁽¹⁾ _____
propriétaire de ⁽²⁾ _____ actions
de la société **ATENOR GROUP**
déclare donner, par la présente à M. ⁽¹⁾ _____
pouvoir de le/la représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire d'Atenor Group qui se tiendra le
26 avril 2013 avec l'ordre du jour suivant:

Assemblée Générale Ordinaire :

- 1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire sur l'exercice 2012**
- 2. Approbation des comptes annuels et de l'affectation du résultat.**
Propositions de décision
Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2012, en ce compris l'affectation du résultat proposée par le Conseil d'Administration, soit l'attribution (i) d'un dividende brut par action de € 2,00 pour les seules actions dont le droit au dividende n'est pas suspendu et (ii) des tantièmes à hauteur de € 225.000.
Le mandataire est instruit de [voter en faveur]/[voter contre]/[s'abstenir]⁽⁵⁾.
- 3. Présentation de la décision du Conseil d'Administration de proposer un dividende optionnel (et ses modalités)**
- 4. Décharge**
Proposition de décision
Décharge par vote séparé aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2012.
Le mandataire est instruit de [voter en faveur]/[voter contre]/[s'abstenir]⁽⁵⁾.
- 5. Nominations**
Proposition de décision
Sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération : renouvellement du mandat d'administrateur de la S.A. Luxempart représentée par François Tesch. Ce mandat d'une durée de trois ans pourra être rémunéré et arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires de 2016.
Le mandataire est instruit de [voter en faveur]/[voter contre]/[s'abstenir]⁽⁵⁾.
Proposition de décision
Sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération : renouvellement du mandat d'administrateur de la S.A. Stéphan Sonnevile représentée par Stéphan Sonnevile. Ce mandat d'une durée de trois ans pourra être rémunéré et arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires de 2016.
Le mandataire est instruit de [voter en faveur]/[voter contre]/[s'abstenir]⁽⁵⁾.
- 6. Présentation du Rapport de Rémunération**
Proposition de décision
Approbation du Rapport de Rémunération
Le mandataire est instruit de [voter en faveur]/[voter contre]/[s'abstenir]⁽⁵⁾.
- 7. Clause de remboursement anticipé des obligations en cas de changement de contrôle**
Proposition de décision
Approbation de l'article 7.12.4 du prospectus d'offre et d'admission à la négociation d'obligations du 12 octobre 2012 (disponible sur www.atenor.be), conformément à l'article 556 du Code des Sociétés.
Le mandataire est instruit de [voter en faveur]/[voter contre]/[s'abstenir]⁽⁵⁾.

8. Plans d'option

Proposition de décision

Conformément à l'Article 520ter du Code des sociétés et/ou la Charte de Gouvernance d'Entreprise, approbation:

- de l'attribution annuelle, aux membres du management (y inclus les administrateurs exécutifs) d'options sur actions de la s.a. ATENOR GROUP PARTICIPATIONS pour un prix d'exercice qui ne peut être inférieur à la valeur réelle des actions, déterminée sur avis conforme du commissaire de la s.a. ATENOR GROUP PARTICIPATIONS.
Le mandataire est instruit de [voter en faveur]/[voter contre]/[s'abstenir]⁽⁵⁾.
- du fait que ces options sont exerçables moins de 3 ans après leur attribution.
Le mandataire est instruit de [voter en faveur]/[voter contre]/[s'abstenir]⁽⁵⁾.
- du fait que les avantages à retirer, le cas échéant, de l'exercice de ces options ne sont pas soumis aux limitations applicables aux rémunérations variables
Le mandataire est instruit de [voter en faveur]/[voter contre]/[s'abstenir]⁽⁵⁾.

9. Pouvoirs

Proposition de décision

Conférer tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour l'exécution des décisions prises.

Le mandataire est instruit de [voter en faveur]/[voter contre]/[s'abstenir]⁽⁵⁾.

En ce qui concerne de sujets à traiter nouveaux inscrits à l'ordre du jour conformément à l'article 533ter C.Soc., le mandataire est autorisé [à voter sur les sujets]/[doit s'abstenir]⁽⁴⁾.

Les droits et obligations des mandataires sont décrits dans la convocation reprise sur www.atenor.be.

Fait à _____ le _____ 2013

Signature ⁽³⁾

(1) nom - prénom - domicile

(2) nombre d'actions en toutes lettres

(3) faire précéder la signature de la mention « *Bon pour pouvoir* »

(4) biffer un des deux options (en absence d'un choix, le mandataire sera censé de devoir s'abstenir)

(5) biffer deux des trois options (en absence d'un choix, le mandataire sera instruit de devoir voter en faveur)